

**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2018\_041**

L'an deux mille dix huit, le cinq avril, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à L'Ensemble Bringuier de CHATUZANGE LE GOUBET, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 29/03/2018

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 85 - votants : 100

**OBJET : BUDGET ANNEXE SERVICE COMMUN INFORMATIQUE - BUDGET PRIMITIF 2018**

**PRESENTS :**

BICHON LARROQUE Aurélie, ROMAIN Michel, PRELON Patrick, UZEL Anthony, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, AUDIBERT Geneviève, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, MENOZZI Gaëtan, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, COMBE Claude, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LAGUT Martine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, BOURNE Claude, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, CHOVIN Claude, PEYRARD Marylène, BRUNET Bernard, BRET René, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, BROUSSE Nathalie, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, LABADENS Philippe, PIENEK Pierre, TACHDJIAN Jeanine, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, MASSON Serge, BARTHELON Bernard, ROLLET Brigitte, AGRAIN Françoise, BONNEMAYRE Jacques, BRARD Lionel, CHALAL Nacy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MONNET Laurent, MOUNIER Françoise, PAULET Cécile, PONSARD-CHAREYRE Michel, PUGEAT Véronique, RYCKELYNCK Jean-Baptiste, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Monsieur SIEGEL Patrick a donné pouvoir à monsieur BELLIER François  
Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie  
Monsieur COLLIGNON Bernard a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan  
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à madame AUDIBERT Geneviève  
Monsieur BUIS Pierre a donné pouvoir à monsieur RIPOCHE Bernard  
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe  
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame TACHDJIAN Jeanine  
Monsieur JACQUOT Laurent a donné pouvoir à madame BROUSSE Nathalie  
Monsieur ROBERT David a donné pouvoir à madame BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe  
Monsieur LABRIET Gérard a donné pouvoir à monsieur BORDAZ Christian  
Monsieur BRUSCHINI Jean-Jacques a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane  
Madame BELLON Hélène a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent  
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique  
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur BONNEMAYRE Jacques  
Monsieur VEYRET Pierre-Jean a donné pouvoir à monsieur PAILHES Wilfrid

Ce service commun a été créé afin de répondre, aux besoins des adhérents, en matière de système d'information. On peut constater que le budget Service Mutualisé Informatique dispose de charges relativement stables en raison des efforts réalisés sur les charges d'exploitation. Toutefois, le rythme d'amortissement s'accélère légèrement du fait du niveau plus élevé des investissements récents consécutif à l'adhésion de nouvelles structures. Ainsi, en dehors de modifications de répartition des charges entre les adhérents, le niveau de contribution demeure stable sous réserve de charges d'investissement poursuivies dans un rythme similaire au passé.

**Equilibre de la Section de fonctionnement :**

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Chapitres	BP 2017	BP 2018
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000	500 000	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000	500 000
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 557 763	3 915 402	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 557 763	3 915 402
74 - Dotations et participations	240 600		74 - Dotations et participations	240 600	
<b>Total produits de fonctionnement</b>	<b>4 048 363</b>	<b>4 415 402</b>	<b>Total produits de fonctionnement</b>	<b>4 048 363</b>	<b>4 415 402</b>

**Equilibre de la Section d'Investissement :**

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Chapitres	BP 2017	BP 2018
2.... - Dépenses d'équipement	1 843 000	2 347 100	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	590 000	950 000
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000	500 000	10 - Dotations, fonds divers et réserves	430 930	385 000
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 093 000</b>	<b>2 847 100</b>	13 - Subventions d'investissement	1 072 070	1 512 100
			<b>Total des produits d'investissement</b>	<b>2 093 000</b>	<b>2 847 100</b>

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire à :

- Contre : ..... 2 voix  
( TRAPIER Pierre, DERLY Bruno)
- Abstention : ..... 1 voix  
( DONGER Denis)
- Pour : ..... 97 voix

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Service commun Informatique qui s'équilibre à hauteur de 4 415 402.00 € en fonctionnement et de 2 847 100.00 € en investissement,
- d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme  
 Fait à Valence, le 12 avril 2018  
 Le Président,  
 Par délégation,  
 Emmanuelle CHAMBARD  
 Directrice Générale Adjointe

Valence - France  
 Rovaltain - Avenue de la gare  
 BP 10388  
 26958 Valence Cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.